

COMMUNE D'ARDOIX

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JUILLET 2014 A 20 H</p>
--

Absents excusés : Sandrine GIRAUD (pouvoir) et Daniel BIENNIER

- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les parcelles B 1528 et 1532 au lieu-dit « Le Suc », la parcelle D 518 au lieu-dit le village et les parcelles C1273-C1275-C1307-C1308 et C1268 au lieu-dit « Les Matrons ».

- COMMERCES ET LOGEMENTS « LES AUCHES » TRANCHE 2

Le conseil municipal décide de passer un bail professionnel avec Madame France DREVON pour la location d'un local afin d'y exercer en tant que kinésithérapeute au 480 Rue du Bicentenaire à ARDOIX à compter du 1^{er} septembre 2015 et avec Madame Laura LHOUSSAINE pour la location d'un local afin d'y exercer en tant qu'orthophoniste.

-COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de méthanisation porté par la communauté de communes et qui s'étendra sur 2 hectares 6 à Munas.

-BATIMENTS COMMUNAUX

LEGS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat de la maison léguée à la commune qui se monte à 25.000 €. Le conseil municipal refuse cette offre et décide de mettre ce bien en vente à 75.000 €.

MAISON DU SQUARE

Le conseil municipal s'interroge sur le fait de mettre ce bien en vente. Le square attendant et l'accès difficile à cette maison posent question.

ASSURANCE MMA

Antoine GACHES a revu le contrat d'assurance des bâtiments communaux avec l'agence MMA. Une économie conséquente a été réalisée et un nouveau contrat a été établi.

-REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Eliane GARNIER informe que la mise en place des temps d'activités périscolaires entraîne une modification du règlement de la garderie en raison du mercredi travaillé.

-PERSONNEL

Les contrats de deux ATSEM en CDD sont renouvelés

-DIVERS

Le conseil municipal apporte son soutien à l'association des maires ruraux en délibérant afin de soutenir le conseil général.

Il soutient également l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il délibère enfin contre la présence du loup en Ardèche.